

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 novembre 2011 à 19 H 00

(sur convocation du 22 novembre 2011)

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS, MME LABERTIT, MME TARRICQ, MME LABEQUE, M. BOURLON, MME POMAREZ, M. BIREMONT, M. SARROUET, M. LADEBAT, MME DULON, MME TERRADE, MME GRACIET, M. BRETHOUS, MME MOULIAN, M. HAINAULT, MME DUPRUILH, MME LECOLIER, M. MICHEL, MME BRIFFAUD, M. MATHIO, MME MANDROUX, M. GOYHENECHÉ, M. DIRIBERRY, MME BERTHELOT, MME BERGFELD.

ETAIENT REPRESENTÉES : MME LARRODE, ayant donné pouvoir à MME LABEYRIE ; MME RENAUD, à MME TARRICQ ; M. DABOT, à MME LABERTIT.

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>ORDRE DU JOUR</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
1.	Approbation du Procès Verbal de la séance du 27 octobre 2011	Mme le Maire
2.	Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma municipal Désignation du délégataire.	Mme Labèque
3.	Taxe d'aménagement. Fixation du taux et des exonérations éventuelles.	Mme Labertit
4.	Fixation des taxes et des tarifs des services communaux pour 2012	Mme Tarricq
5.	Tarifs de location des salles et matériels pour 2012	Mme Tarricq
6.	Détermination des Droits de place du marché pour 2012	Mme Tarricq
7.	Détermination des Droits de place des forains pour les Fêtes 2012	Mme Tarricq
8.	Tarifs divers 2012 pour la Régie des Fêtes	M. Ladebat
9.	Décision Modificative n°3	Mme Tarricq
10.	Réalisation d'un espace ludique et sportif à côté du gymnase de la Rue des Sports et aménagement sécurisé des abords. Financement du projet.	Mme Tarricq
11.	Réalisation d'un espace ludique et sportif à côté du gymnase de la Rue des Sports et aménagement sécurisé des abords. Financement du projet	Mme Labertit
12.	Questions et informations diverses	Mme le Maire
	- Officialisation des dates des fêtes 2012 : du 20 au 24 juillet	
	- Question de M. Mathio : financement FEDER concernant les liaisons douces et le centre culturel et touristique bordelais.	

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2011. Rapporteur : MME LE MAIRE.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA SALLE DE CINEMA. Rapporteur : MME LABEQUE.

MME LABEQUE expose que le 17 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 3 ans l'exploitation et la gestion de la salle de cinéma « Grand Ecran » par voie de délégation de service public.

Une procédure a donc été lancée à cet effet et un avis d'appel public à candidatures a été publié à travers un journal d'annonces légales (Le Travailleur Landais du 23 juillet 2011), une publication spécialisée dans le domaine d'activités concerné (Télérama du 27 juillet 2011), ainsi que sur les sites internet de la Ville et landespublic.org.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 29 août à 12 heures. A cette date et heure, 3 dossiers étaient dûment enregistrés :

Ceux de la SARL AND... ACTION ! de Caussade (82), de la SARL CINEODE de Chauny (02) et de l'Association CINETYR de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40).

Au regard des garanties professionnelles et financières requises (attestations fiscales et sociales, références...), les 3 dossiers étaient jugés recevables par la Commission de DSP Ad'hoc et les 3 candidats étaient déclarés habilités à concourir.

Notification leur en est faite par courrier du 6 septembre à l'appui duquel leur est transmis le document présentant caractéristiques et conditions de tarification du service à rendre, et leur permettant de présenter leurs offres, celles-ci devant parvenir au plus tard le 28 septembre à 12 heures.

Les 3 déposent leurs propositions en temps et heure et la commission de DSP Cinéma se réunit le 28 septembre au soir pour procéder à leur examen.

A l'issue d'une analyse comparative basée sur les critères suivants (capacité à assurer la continuité du service public, en l'occurrence l'organisation des séances de projection requises, au regard des moyens humains mobilisables et de la fiabilité des prévisions d'exploitation ; projet de gestion de la salle ; activités proposées hors projections cinématographiques ; tarifs ; références et aptitudes professionnelles ; « plus » de l'offre), la commission a unanimement classé l'offre de l'Association CINETYR en tête ; celle-ci devance respectivement l'offre de la SARL CINEODE et celle de la SARL AND... ACTION !

Si les 3 offres sont globalement jugées intéressantes et de qualité, ce choix a obéi aux motifs suivants :

les moyens humains immédiatement mobilisables par la SARL AND... ACTION ! (1.4 temps plein) sont jugés insuffisants pour assurer correctement la continuité du service public de l'activité cinématographique au regard des objectifs de programmation fixés ;

la SARL CINEODE exclut de la redevance les entrées réalisées sur les films à destination des scolaires (ce qui occasionne un manque à gagner pour la Ville) et propose, pour ces publics, un tarif supérieur à celui prescrit par le cahier des charges (3.20€ au lieu de 3€).

L'offre de services de l'Association CINETYR est jugée très satisfaisante et la commission souligne que l'Association a, depuis 12 ans, fait la preuve de son sérieux et de son investissement au bénéfice du cinéma municipal.

Il n'y a donc pas lieu de remettre en question ce partenariat qui fonctionne très bien.

En conséquence, la Commission préconise à Madame le Maire de reconduire l'Association CINETYR comme Déléguataire de Service Public pour l'exploitation du cinéma pour les 3 années à venir.

Après avoir pris connaissance du rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'Association Cinétyr en qualité de co-contractante chargée de la gestion déléguée de la Salle de Cinéma pour les 3 années à venir,

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec son Président, le contrat ci-joint.

3. TAXE D'AMENAGEMENT / FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS EVENTUELLES. **Rapporteur : MME LABERTIT.**

MADAME LABERTIT expose que la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a opéré une réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2012. Elle instaure notamment une taxe d'aménagement qui supplantera les 4 taxes suivantes qui disparaissent de fait :

- La Taxe Locale d'Équipement (TLE)
- La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)
- La Taxe Départementale pour le financement des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement. (TDCAUE)
- Le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)

Ses objectifs sont de simplifier la compréhension de la taxe par les pétitionnaires mais également de permettre le financement public de manière plus transparente et d'accroître le rendement fiscal en réponse aux préoccupations financières des collectivités.

La délibération nécessaire à la mise en place de la Taxe d'aménagement doit être prise avant le 30 novembre 2011. Dans le cas contraire, la commune de SAINT VINCENT DE TYROSSE se verrait appliquer un taux de 1% d'office.

La nouvelle taxe sera applicable pour les dossiers déposés à partir du 1er mars 2012.

Contrairement à la TLE, dont l'assiette repose sur 9 catégories de constructions, l'assiette de la TA correspond à un forfait/m² de la surface de construction de surface de plancher (qui vient remplacer les notions de SHOB et SHON). Une valeur unique est fixée à 660€/m².

A cette valeur s'appliquent des exonérations totales ou partielles de plein droit (définies à l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme).

Elles ont été présentées lors de la Commission Urbanisme-Finances du 14 novembre dernier. Elles concernent :

- Les constructions destinés à être affectées à un service public
- Les constructions d'habitation financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- Certains locaux d'exploitation agricole et centres équestres
- Les constructions réalisées dans les ZAC
- Les constructions réalisées à l'intérieur de périmètre de PUP
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli après sinistre ou depuis moins de 10 ans sous certaines conditions
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5m²

D'autres exonérations sont facultatives et doivent faire l'objet d'une délibération. Elles ont été débattues au cours de cette même commission.

Suite à la question de **M. MATHIO** qui prône une harmonisation sur le territoire de MACS, **MME LABERTIT** donne des informations sur des taux déjà votés par les communes alentour : 5% pour Peyrehorade, St Jean de Marsacq, Ste Marie de Gosse, St Etienne d'Orthe, St Martin de Seignanx, Orx, Magescq ; pour Capbreton, 4% pour le taux normal mais 5 sur certaines zones.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement applicable sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer partiellement (50% des 50% exonérés de plein droit) les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI (locaux financés par les prêts PLUS, PLS, PSLA) soit une valeur de 165€/m²,

OBJET : FIXATION DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX POUR 2012. Rapporteur : MME TARRICQ

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les taxes communales pour 2012 selon tableau ci-dessous :

TAXES ET SERVICES	TARIFS en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission 14/11/2011	Vote du CM le /12/2011	OBSERVATIONS	DETAIL DES VOTES
I - TAXES COMMUNALES					
. Taxe d'aménagement	Voir délibération séparée			Anciennement TLE 3%	Adopté à l'unanimité
. Taxe Finale sur la Consommation Electrique (Coefficient)	8			Voté CM 21/07/2011	
. Taxes d'urbanisme : participation pour non réalisation d'aires de stationnement	10 530,00 €	11 060,00 €	11 060,00 €		
. Taxe sur les spectacles	exo.	exo.	exo.		

LE CONSEIL MUNICIPAL, et par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio, Mme Briffaud),

APPROUVE le prix des services communaux pour 2012 selon le tableau ci-dessous :

TAXES ET SERVICES	TARIFS en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission 14/11/2011	Vote du CM le /12/2011	OBSERVATIONS	DETAIL DES VOTES
II - PRIX DES SERVICES COMMUNAUX					
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE					
. Abonnement adulte	8,00 €	10,00 €	10,00 €		Voté à l'unanimité
. Abonnement jeune (scolaire et étudiant)	3,00 €	4,00 €	4,00 €		
. Perte ou destruction carte	3,00 €	4,00 €	4,00 €		

GYMNASE					
. Participation C/C MACS	19 200,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €	Participation versée par la C/C MACS à la ville en contrepartie de l'utilisation du gymnase par le Collège	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio et Mme Briffaud) (J)
. Tarif horaire de location	11,00 €	12,00 €	12,00 €		
COMPLEXE SPORTIF VOIE ROMAINE					
. Participation C/C MACS	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	Participation versée par la C/C MACS à la ville en contrepartie de l'utilisation du complexe par le Collège	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio et Mme Briffaud)
. Tarifs horaires de location du trinquet		12,00 €	12,00 €		
Eclairage trinquet	2,00 €	2,50 €	2,50 €		
Scolaires domiciliés dans la commune ainsi que ceux scolarisés dans la commune	3,50 €	4,00 €	4,00 €		
. Location salle polyvalente					
Tarif horaire	11,00 €	12,00 €	12,00 €		
Forfait journée	45,00 €	50,00 €	50,00 €		
Forfait samedi+dimanche	65,00 €	70,00 €	70,00 €		
Forfait vendredi+samedi+dimanche	100,00 €	110,00 €	110,00 €		
FRAIS FUNERAIRES					
. Prix terrain cimetière (concession 30 ans)					27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio et Mme Briffaud)
- concession de 2 à 3 places	110,00 €	120,00 €	120,00 €		
- concession de 4 à 6 places	160,00 €	170,00 €	170,00 €		
. Espace cinéraire (concession 15 ans)					
- cavurne en sol	600,00 €	620,00 €	620,00 €		
- case columbarium	600,00 €	620,00 €	620,00 €		

(J) : M. Mathio et Mme Briffaud auraient souhaité que la participation versée par MACS en contre-partie de l'utilisation des gymnases par les collégiens soit revue à la hausse.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

5. FIXATION DES TARIFS SALLES – MATERIEL – CIRQUES 2012 - Rapporteur : MME TARRICQ

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio et Mme Briffaud),

DECIDE de fixer pour 2012 les tarifs des locations des salles, bâtiments, matériels et des emplacements de cirques tels que définis au tableau ci-dessous :

		TARIFS en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission 14/11/2011	Vote du CM le 28/11/2011	Détail des votes
SALLE DE BURRY	PARTICULIER TYROSSAIS	1 JOUR	165	170	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
		SAMEDI DIMANCHE	245	250	
		VENDREDI 14H - SAMEDI DIMANCHE	300	310	
	AUTRES NON TYROSSAIS	1 JOUR	550	570	
		SAMEDI DIMANCHE	850	900	
		VENDREDI 14H - SAMEDI DIMANCHE	1050	1100	

	ASSOCIATION TYROSSAISE	1 JOUR	75	75	75	
		2 JOURS	135	135	135	
	LOU POUN DE BURRY LOUS AMICS DOU CASTEROUN	3 GRATUITES PAR AN				
	AUTRES ASSOCIATIONS TYROSSAISES	1 GRATUITE PAR AN (Burry ou Clercq)				
SALLE DU CLERCQ	PARTICULIER TYROSSAIS	1 JOUR	135	140	140	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
		SAMEDI DIMANCHE	200	205	205	
		VENDREDI 14H - SAMEDI DIMANCHE	250	260	260	
	AUTRES NON TYROSSAIS	1 JOUR	500	520	520	
		SAMEDI DIMANCHE	750	800	800	
		VENDREDI 14H - SAMEDI DIMANCHE	950	1000	1000	
	ASSOCIATION TYROSSAISE	1 JOUR	55	55	55	
		2 JOURS	95	95	95	
	LOUS SOUQUAYROTS LOULOU DES BOIS	3 GRATUITES PAR AN				
	AUTRES ASSOCIATIONS TYROSSAISES	1 GRATUITE PAR AN (Burry ou Clercq)				
SALLES DE REUNION TOUS BATIMENTS	SOCIETES PRIVES	REUNION (1/2 journée)	55	75	75	26 voix pour et 3 abstentions (M. Mathio, Mme Briffaud et Mme Bergfeld)
	ASSOCIATION TYROSSAISE	REUNION OU FORMATION (maxi 12 par an)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
ARENES	ASSOCIATION TYROSSAISE	PAR MANIFESTATION	160	180	180	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
	AUTRES NON TYROSSAIS	PAR MANIF SOUMIS A AVIS DU BM	1000	1100	1100	
SALLE DE CINEMA	PERSONNE MORALE	HORS PERIODE CINEMA AVEC AVIS CYNETYR ET DU BUREAU MUNICIPAL	700	750	750	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
HALL DU MARCHE COUVERT	ASSO. TYROSSAISES	PAR LOTO OU MANIF	100	120	120	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
	ASSO EXTERIEURE	PAR MANIF SOUMIS A AVIS DU BM	400	450	450	
	FOIRE A LA BROCANTE	MAXI 6 JOURS	500	550	550	
	SALON DES ANTIQUAIRES	MAXI 15 JOURS	1500	1600	1600	
SALLE DE DANSE	ASSOCIATION	1 HEURE PAR SEMAINE PAR AN	350	370	370	27 voix pour et 2 abstentions (M. Mathio & Mme Briffaud)
		PAR HEURE	11	12	12	
FETE DU FOIRAIL			250	250	250	Adopté à l'unanimité

NETTOYAGE			200	200	200	Adopté à l'unanimité
CAUTION	TOUTES SALLES PRECITEES		500	500	500	

EMPLACEMENTS CIRQUES - TARIFS 2012

CIRQUE	AIRE MULTI USAGE DE BURRY		250€/JOUR	250€/JOUR	250€/JOUR	Adopté à l'unanimité
CAUTION			2500	2500	2500	

FUNAMBULES MARIONNETTES	PLACE DU FOIRAIL		30	30	30	Adopté à l'unanimité
CAUTION			500	500	500	

CHAISES	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	Adopté à l'unanimité
BANCS	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
TABLES	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
BARNUM 12X5	ASSOCIATIONS TYROSSAISES	TRANSPORT COMPRIS - AIDE AU MONTAGE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
FORFAIT MANIFESTATION	ASSOCIATIONS TYROSSAISES (hors asso de quartier)	LES 2 PREMIERES MANIFESTATIONS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
		A COMPTER DE LA 3e MANIFESTATION	170	170	170	
	ASSOCIATIONS DE QUARTIER		170	170	170	
	VILLES MEMBRES DE MACS	FETES PATRONALES	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
		AUTRES MANIFESTATIONS	200	200	200	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		200	200	200		
CAUTION			500	500	500	
TARIF M.O			31	31	31	

Au détour des votes, certaines suggestions se font jour.

Ainsi, **MME BERGFELD** demande s'il serait envisageable de savoir, dans le temps, si l'augmentation des tarifs joue négativement sur les locations.

Pour **MME LE MAIRE**, cela n'a que peu d'impact car les salles sont très majoritairement occupées par les associations tyrossaises et que leur coût de location est beaucoup plus élevé dans les communes voisines.

M. BRETHOUS propose de dissocier tarif d'été et tarif d'hiver pour répercuter certains coûts de chauffage ou d'électricité.

Si cela peut paraître plus juste, cela pourrait s'avérer en revanche plus compliqué et plus coûteux en termes de gestion.

MME BERGFELD se dit gênée par l'application de la gratuité pour certaines associations tyrossaises. Elle plaide pour l'instauration d'un tarif participatif, même symbolique, qui soit responsabilisant.

M. MATHIO partage cette opinion et dit que ce coût pour les associations pourrait être compensé par l'augmentation de leurs subventions.

M. LESBATS pense que ce serait un bien mauvais message adressé aux associations tyrossaises.

Allant dans le même sens, **M. BRETHOUS** juge positif de favoriser, à travers certaines gratuités d'utilisation, des associations qui s'impliquent à longueur d'année dans l'animation de la Ville.

MME TARRICQ avance que la caution permet de responsabiliser les associations, la menace de la retenue (appliquée deux fois en 2011) évitant que les salles ne soient restituées dans un état déplorable.

NB : MME TARRICQ précise que la Ville s'interdira désormais de louer du matériel à des particuliers car ce n'est pas sa vocation et cela peut constituer une concurrence déloyale vis-à-vis des sociétés spécialisées dans ce domaine.

6. DETERMINATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHE POUR 2012 - Rapporteur : MME TARRICQ

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour, 3 contre (*Groupe Renouveau Tyrossais qui, par la voix de MME BERGFELD déclare son soutien à ceux qui créent de l'animation et est hostile à ces augmentations pour un marché qui dynamise le Centre Ville*),

APPROUVE les tarifs fixant les droits du marché pour 2012 selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	TARIFS en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission 14/11/2011	Vote du CM le /12/2011	Observations
ABONNES				<i>Dimensions étal : profondeur = 4 mètres façade = 6 mètres abonnement payable au trimestre</i>
Minimum de perception	2,80	3,00	3,00	
mètre en sus	0,50	0,55	0,55	
NON ABONNES				
Minimum de perception	5,30	5,70	5,70	
mètre en sus	1,10	1,20	1,20	
CAMIONNETTE D'EXPOSITION	6,50	7,00	7,00	
CAMION D'OUTILLAGE	40,00 - de 7,5 T	50,00 - de 7,5 T	50,00 - de 7,5 T	
	80,00 + de 7,5 T	100,00 + de 7,5 T	100,00 + de 7,5 T	
EXPOSITION DE VEHICULES	Sur place du Foirail hors temps de marché 20 €/jour (pour 1 ou 2 véhicules) 10 €/jour par véhicule suppl.	Sur place du Foirail hors temps de marché 20 €/jour (pour 1 ou 2 véhicules) 10 €/jour par véhicule suppl.	Sur place du Foirail hors temps de marché 20 €/jour (pour 1 ou 2 véhicules) 10 €/jour par véhicule suppl.	

LES EXPOSITIONS DE VEHICULES SERONT AUTORISEES, A TITRE GRATUIT, DANS L'ENCEINTE DU STADE MUNICIPAL LA FOUGERE.

LORS DES MATCHS EN ACCORD AVEC L'UST RUGBY, POUR LES SEULS CONCESSIONNAIRES LOCAUX.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

**7. DETERMINATION DES DROITS DE PLACE DES FORAINS POUR LES FETES 2012 - Rapporteur :
MME TARRICQ**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 3 voix contre (*Groupe Renouveau Tyrossais qui, explique MME BERGFELD, est gêné, non pas par l'augmentation elle-même mais par son degré*) et 1 abstention (*Mme Mandroux*)

APPROUVE les tarifs fixant les droits de place des forains pendant les Fêtes locales 2012 selon tableau ci-dessous :

I - FOIRAIL

Atelier	n° emp	Tarif en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission finances du 14/11/2011	Vote C.M. le 28/11/2011
Manège sensation	4 et 8	385,00	425,00	425,00
Autodromes	5	315,00	345,00	345,00
Manège sensation	2	235,00	260,00	260,00
Autodromes pour petit	3	195,00	215,00	215,00
Manège sensation	12	175,00	195,00	195,00
Manège enfantin	2 Bis	160,00	175,00	175,00
Manège enfantin	11	160,00	175,00	175,00
Manège enfantin	1	140,00	155,00	155,00
Manège enfantin	D	95,00	105,00	105,00
Structure gonflable	E	95,00	105,00	105,00
Attractions et illusions foraines	26	300,00	330,00	330,00
Tir	16	70,00	80,00	80,00
Tir	9	70,00	80,00	80,00
Tir	7	70,00	80,00	80,00
Tir		70,00	80,00	80,00
Crève ballons	C	50,00	60,00	60,00

Jouets - Bonbons - Canards	17	105,00	115,00	115,00
Sandwiches	20 ou 21	230,00	250,00	250,00
Sandwiches	22	230,00	250,00	250,00
Sandwiches	23	230,00	250,00	250,00
Sandwiches	24	230,00	250,00	250,00
Sandwiches		215,00	235,00	235,00
Crêperie et sandwiches	15	105,00	115,00	115,00
Churros-Crêperie-Glace		105,00	115,00	115,00
Confiserie	29	120,00	130,00	130,00
Barbe à papa		20,00	25,00	25,00
Loterie	19	60,00	70,00	70,00
Pêche aux canards	10	60,00	70,00	70,00
Pêche aux canards	18	60,00	70,00	70,00
Pêche aux canards	31	60,00	70,00	70,00
Pêche aux canards	13	60,00	70,00	70,00
Stand de grues	25	80,00	90,00	90,00
Stand de grues	B	80,00	90,00	90,00

Cascades Jeux Vidéo	27	120,00	130,00	130,00
Cascades Jeux Vidéo	28	120,00	130,00	130,00
Cascades	A	80,00	90,00	90,00
Cascades Peluches Loterie	6	80,00	90,00	90,00
Echelle brésilienne		60,00	70,00	70,00

II - AVENUE NATIONALE

Sandwiches	7	330,00	365,00	365,00
Sandwiches	3	215,00	235,00	235,00
Sandwiches	1	330,00	365,00	365,00
Sandwiches	2	245,00	270,00	270,00
Sandwiches	8	245,00	270,00	270,00
Sandwiches	4	215,00	235,00	235,00
Sandwiches	5	245,00	270,00	270,00
Sandwiches	6	215,00	235,00	235,00
Sandwiches	9	215,00	235,00	235,00
Confiserie		105,00	115,00	115,00
Articles de fêtes	10	100,00	110,00	110,00
Chariot	V1	50,00 par chariot	60,00 par chariot	60,00 par chariot
Chariot	V2	50,00 par chariot	60,00 par chariot	60,00 par chariot

III - ARENES

Atelier	n° emp	Tarif en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission finances du 14/11/2011	Vote C.M. le 28/11/2011
Sandwiches	A2	215,00 / 5 jours	235,00 / pour 5 jours	235,00 / pour 5 jours
Chapeaux, vêtements de fêtes (=< 10 m²)	A3	60,00 / jour	70,00 / jour	70,00 / jour
Vêtements effigie taumachique (> 10 m²)	A6	120,00 / jour	130,00 / jour	130,00 / jour
Produits effigie taumachique	A5	20,00 / jour	25,00 / jour	25,00 / jour
Confiserie jouets	A1	105,00 / 5 jours	115,00 / pour 5 jours	115,00 / pour 5 jours
Cacahuètes	AA	20,00 / jour	25,00 / jour	25,00 / jour
Affiches Livres	A7	20,00 / jour	25,00 / jour	25,00 / jour
Autre: scellerie, revue...		20,00 / jour	25,00 / jour	25,00 / jour

FORFAIT STATIONNEMENT :

Le site de Burry est mis à disposition des forains pour le stationnement de leurs caravanes et véhicules, pendant la durée des fêtes. A ce titre, un forfait pour consommation d'eau et d'électricité est à la charge des forains dans la limite de 3 caravanes maximum par atelier : 25,00 € pour 1 caravane, 45,00 € pour 2 caravanes ou 60,00 € pour 3 caravanes.

TOUT STATIONNEMENT SUR TOUT AUTRE LIEU QUE LE SITE DE BURRY EST INTERDIT

OBLIGATION DE RESPECTER L'ARRETE MUNICIPAL REGISSANT LES DATES D'ENTREE ET DE SORTIE

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

M. LADEBAT tient tout de même à préciser que les tarifs n'empêchent pas les forains de se presser au portillon pour demander des emplacements puisque 150 demandes ont été recensées pour seulement 13 à pourvoir.

8. TARIFS DIVERS 2012 POUR LA REGIE DES FETES- Rapporteur : M. LADEBAT.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les divers tarifs suivants applicables par la Régie des Fêtes pour 2012 :

	Tarif en vigueur au 14/11/2011	Proposition Commission finances du 14/11/2011	Vote C.M. le /12/2011
SPECTACLES			
Droit de location sur billet		1,00	1,00
PUBLICITE SUR PROGRAMME			
1/4 de page		79,00	79,00
1/2 page		117,00	117,00
3/4 de page		190,00	190,00
Pleine page		235,00	235,00

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

9. DECISION MODIFICATIVE N°3 / BUDGET VILLE - Rapporteur : MME TARRICQ.

Afin de financer des travaux imprévus et incontournables au complexe sportif, il est possible de réaffecter des crédits prévus à l'école maternelle de la Souque qui ne seront pas consommés cette année ou qui résultent d'économies réalisées.

Par ailleurs, en section de fonctionnement, il convient d'abonder le chapitre charges de personnel qui sera financé par les indemnités journalières encaissées.

Cette décision modificative s'équilibre comme suit :

En section d'investissement :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	411	2313	911	REHABILITATION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF	5 000,00 €	0,00 €
R	I	211	2313		TRAVAUX ECOLE MATERNELLE DE LA SOUQUE	-5 000,00 €	0,00 €
TOTAL						0,00 €	0,00 €

En section de fonctionnement :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	020	64131		REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	12 500,00 €	
D	I	020	64168		REMUNERATION DES EMPLOIS D'INSERTION	2 500,00 €	
D	I	020	6417		REMUNERATION DES APPRENTIS	1 000,00 €	
R	I	020	6419		REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		16 000,00 €
TOTAL						16 000,00 €	16 000,00 €

Suite à une question de MME MANDROUX, quelques explications sont fournies sur le mécanisme de remboursement des indemnités journalières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix pour et 2 abstentions (*M. Mathio & Mme Briffaud qui ne comprennent pas que la réfection de la toiture du gymnase de la Voie Romaine et la rémunération du personnel aient pu donner lieu à des dépenses non prévues au Budget Primitif*),

APPROUVE la décision modificative n°03/2011 du Budget de la Ville telle que détaillée ci-dessus.

10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011 A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS POUR ANIMATIONS DE NOEL - Rapporteur : MME TARRICQ.

La Ville aide traditionnellement au financement de l'organisation, par l'Association des Commerçants, des animations prévues en centre ville des fêtes de fin d'année.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances, la participation pourrait consister en la prise en charge de la sonorisation des rues, pour un montant de 1 435.20 €.

Il convient pour ce faire de compléter le tableau des subventions aux associations pour 2011 comme suit :

Association des Commerçants : 1 435.20 €

Les crédits nécessaires étant provisionnés sur le compte 65748 : Subventions aux associations.

MME LE MAIRE précise qu'un don sera effectué par l'Association A Ciel Ouvert aux Restos du Cœur (ce qui constitue une excellente initiative comme le souligne **MME MANDROUX**).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 435.20 euros à l'Association des Commerçants au titre de sa participation aux animations de fin d'année.

11. AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL – PLATEAU SPORTIF CHEMIN DES SPORTS - Rapporteur : MME LABERTIT.

Le rapporteur expose que l'article.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, Madame le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Elle est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Par ailleurs, jusqu'à l'adoption du budget, Madame le Maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Lors de la dernière séance du 27/10/2011, le conseil municipal a approuvé le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un espace ludique et sportif à côté du gymnase de la rue des sports, et d'un aménagement sécurisé de ses abords.

Le financement de cet équipement figurera au budget 2012, en une seule inscription ou, au besoin, étalé sur deux exercices budgétaires.

En 2011, les crédits des dépenses réelles d'investissement relatives aux acquisitions, travaux, et

équipements s'élevaient à 2 043 655.20 €.

Le conseil municipal a donc la faculté d'autoriser Madame le Maire à engager liquider, et mandater avant l'adoption définitive du budget 2012 les crédits d'investissements à hauteur de 282 000€, selon le tableau ci-dessous :

<i>Fonction</i>	<i>Nature</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
414 – AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2313 – TRAVAUX EN COURS	20121 – REALISATION DU PLATEAU SPORTIF	282 000 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à concurrence de 282 000 euros, les crédits d'investissement nécessaires au financement de ce projet avant l'adoption du Budget Prévisionnel 2012.

MME MANDROUX signale l'inadaptation actuelle du plateau sportif et souligne la nécessité de ce projet pour permettre aux élèves de faire du sport dans de bonnes conditions.

MME LE MAIRE et **MME LABERTIT** précisent que cette opération fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Général.

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. LADEBAT** confirme que les Fêtes de Saint-Vincent de Tyrosse se dérouleront du vendredi 20 au mardi 24 juillet 2012, les conditions n'étant pas réunies pour les faire démarrer le jeudi comme l'idée en avait été un temps évoquée.

- **MME LE MAIRE** informe l'Assemblée qu'elle a fait savoir à Monsieur le Préfet des Landes, en parfait accord avec le Président de MACS, et conformément aux dispositions de l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010, qu'elle entendait bien conserver ses pouvoirs de Police spéciale dans les domaines de l'assainissement, des déchets ménagers et du stationnement des gens du voyage.

- **M. MATHIO** ayant formulé une question écrite sur « les fonds FEDER concernant le financement des pistes cyclables et le choix du Centre culturel et touristique bordelais », **MME LE MAIRE** lui cède la parole.

M. MATHIO réfute un argument entendu lors d'un précédent Conseil Municipal, à savoir que la réorientation de ces crédits européens en faveur du projet de cité mondiale du vin serait imputable à M. Alain JUPPE. Il fait état d'une décision prise par le Comité Régional de programmation des fonds européens au sein duquel siègent le Président de Région, le Préfet de Région, les Conseillers Régionaux et généraux. Ce sont donc, selon lui, des élus socialistes qui ont voté pour la réorientation de ces fonds.

MME LE MAIRE avance que, pour l'instant, seuls le Conseil Général (pour 547 380 €) et le Conseil Régional (pour 547 380 €) se sont engagés sur le financement des pistes cyclables. Les fonds espérés de l'Etat (729 840 €) et du FEDER (1 094 000 €) ont été affectés à un autre dossier car les voies vertes ne sont plus jugées prioritaires.

Elle rappelle que le pouvoir, au sein du Comité Régional de Programmation, appartient au Préfet de Région. Selon **M. LESBATS**, c'est lui, en tant que représentant de l'Etat dans la Région, qui sélectionne les projets éligibles, selon les choix de l'Etat.

MME LE MAIRE lit une lettre du Président de la Communauté de communes MACS qui stipule que l'échéancier de réalisation jusqu'à 2020 des itinéraires des pistes cyclables, prévu au Schéma Directeur Général des liaisons douces sera proposé lors du prochain Conseil Communautaire.

Affaire à suivre donc...